



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

8.4. OBJET : Musée de la Céramique - Acquisition d'oeuvres d'Arthur Craco - Budget 2022

VU l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

VU les articles L 1122 – 20 alinéa 1^{er}, L 1122 – 26 § 1^{er}, L 1122 – 30 et L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU la note du 6 décembre 2022, de Monsieur Grégory ABRAMS, Conxservateur de l'Espace muséal d'ANDENNE, et de Madame Céline HERMANS, Conservatrice adjointe de l'Espace Muséal d'ANDENNE, laquelle dispose textuellement comme suit :

"L'Espace muséal d'ANDENNE a reçu une proposition d'achat de Monsieur Claude SILLIARD, domicilié rue Bois de Lahaut 1A à 5021 BONINNE. Celui-ci a proposé différentes pièces et gravures signées de la main d'Arthur CRACO. Après analyse et concertation par les conservateurs de l'EMA, un grand vase et une gravure ont été retenus et jugés intéressants de rejoindre les collections de l'institution. Le vendeur a marqué son accord pour céder ces biens au prix de 250 euros et 100 euros respectivement. Il s'agit là d'un prix très avantageux pour des pièces de cet artiste et pour le bon état qu'elles présentent (voir photos du vendeur en pièce jointe). Nous vous saurions gré de bien vouloir nous autoriser à procéder à l'acquisition des oeuvres précitées pour le compte de la Ville d'ANDENNE pour le montant de 350,00 euros.

La dépense budgétaire sera imputée à l'article 771/749-51 dont le crédit initial est de 5.000,00 euros.

Puisqu'il s'agit d'une dépense relevant du budget extraordinaire, la présente note devra être soumise au Conseil communal."

VU l'intérêt de ces pièces pour le Musée de la Céramique ;

ATTENDU que les crédits disponibles sur l'article 771/749-51 du budget de 2022 permettent de faire face à la dépense ;

SUR la proposition du Collège communal,

ARRETE : A L'UNANIMITE :

Article 1er :

Il est décidé d'acquérir un grand vase et une gravure signés de la main d'Arthur CRACO, appartenant à Monsieur Claude SILLIARD, de BONINNE, pour le prix de 350,00 euros.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur l'article 771/749-51 du budget 2022.

Article 3 :

Ces pièces sont versées dans le domaine public communal. Elles sont confiées à l'Espace muséal d'ANDENNE, qui en assurera la conservation et la gestion.

Article 4 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice financière, ainsi qu'à Monsieur Grégory ABRAMS, Conservateur de l'EMA, et à Madame Céline HERMANS, Conservatrice adjointe de l'EMA.

Ils veilleront, chacun en ce qui les concerne, à la mise en œuvre de la résolution prise.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS